



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste

!INTERESSEMENT 2014

375€ brut soit 345€ net

La prime d'intéressement sera versée
le 20 avril 2015.

**La volonté de la
CFDT était
d'obtenir le
versement d'une
prime sur toute la
durée de l'accord.**

L'accord signé par la CFDT en 2012 permet à nouveau le « déclenchement » du versement d'une prime d'intéressement en 2015 (sur les résultats 2014) !

Il s'agit du dernier versement de cet accord d'intéressement qui couvrait les années 2012/2014. Sur les 3 années correspondantes les postiers auront touché au total 1040€ nets supplémentaires.

**Pour la CFDT,
tout ce qui peut
améliorer le
pouvoir d'achat est
bon à prendre !**

La situation économique de La Poste est difficile. Résultat net en recul, baisse de trafics, incertitudes sur les nouvelles activités de demain, environnement politique et social incertain n'augure pas des lendemains qui chantent.

Cependant, la volonté des signataires (CFDT, FO, CGC-UNSA-CFTC) était de garantir le versement d'une prime sur toute la durée de l'accord. Le pari a été gagné !

**Avec l'accord
d'intéressement,
l'accord sur les
grilles, l'accord sur
le complément de
rémunération, la
CFDT agit tous les
jours pour le
pouvoir d'achat des
postiers.**

Un nouvel accord devra être négocié d'ici au 30 juin 2015 valant pour les 3 années suivantes. La CFDT s'engagera dans cette négociation pour que les postiers bénéficient d'une prime d'intéressement plus importante, compensant ainsi encore plus les efforts qu'ils déploient tous les jours au travail !

Sans signature pas d'intéressement !

**Contrairement à d'autres, la CFDT a pris ses
responsabilités en signant cet accord 2012/2014.**

**Dans le contexte morose actuel cette nouvelle prime
sera forcément la bienvenue !**

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS